

DELIBERATION N° 04.11/2023

-- -- -- --

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 10h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10/11/2023

-- -- -- --

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Jeannine FLAMENT - Renée HEMON – Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Marcel PATOU

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à B. Cellier

Florence LIENARD qui a donné procuration à M. Baurin

Martine BASSEZ qui a donné procuration à C. Tondreau

Absent.e.s – excusé.e.s :

Nathalie AUGAIT-

Absent.e.s : - Claudie DURIEUX - Sylvie GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : C. Denorme

---

**OBJET : Contrat NSI**

---

M Le Président explique que les locaux de la micro-crèche sont entretenus par l'entreprise NSI, depuis 06.2021 pour un montant mensuel qui s'élève à maintenant 544.52 HT.

Pour prendre en compte, les semaines de fermeture d'accueil de la micro-crèche, un nouveau contrat a été proposé avec une nouvelle tarification : 495 HT/mois.

Ainsi, il demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat, qui prendra effet à la date de signature du contrat, ci-joint, ce pour une durée de 4 ans.

Autorisation accordée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 21.11.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
20.11.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-265905596-  
20231116-231120\_D1827VD-DE

La Secrétaire,  
Christine DENORME



Le Président,  
Bruno CELLIER